

Placement

Exonérer fiscalement les bons d'Etat

La Belgique doit emprunter, cette année, quelque 41 milliards d'euros. Or, près de 217 milliards dorment sur les livrets. Pourquoi ne pas faire appel à cette épargne nationale et réduire la dépendance vis-à-vis des marchés financiers ? Pour les députés François Belot (MR) et Bert Anciaux (SP.A) poser la question, c'est y répondre... Les deux députés viennent de déposer une proposition de loi qui étend l'exonération de précompte mobilier dont bénéficient les comptes d'épargne réglementés, aux bons d'Etat.

Les intérêts perçus sur un livret d'épargne ne sont pas taxés, à concurrence de (maximum) 1.770 euros.

« L'émission d'un bon d'Etat assorti de l'exonération du précompte mobilier pour la première tranche (équivalente à celle qui est prévue pour les dépôts d'épargne) donnerait à notre pays la possibilité d'emprunter à des taux avantageux et d'échapper en grande partie à la spéculation financière », expliquent les deux députés.

Si cette proposition de loi devait être adoptée, elle pourrait être l'amorce d'une petite révolution. Car si les Belges sont riches – leur patrimoine financier dépasse les 900 milliards –, l'Etat a largement cessé, depuis le milieu des années 90, de faire appel directement à eux pour financer la dette publique. Le dernier emprunt « grand public » date de 1995 ; et l'encours des bons d'Etat représente seulement 4 milliards, soit à peine plus d'un pour cent de la dette publique – laquelle est détenue à 55 % dans des mains étrangères (alors que ce pourcentage était seulement de 15 % il y a une bonne dizaine d'années).

Les bons d'Etat avaient perdu leur attrait, alors que les banques privilégiaient leurs propres produits de placement, et que les épargnants étaient tentés par des produits à plus haut rendement (mais plus risqués). Aujourd'hui, alors que les livrets ne cessent de gonfler, l'Etat n'aurait-il pas tout intérêt à capter une partie de l'épargne des citoyens. ■

D.B.